COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Mernel, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la maison des associations, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves INIZAN, Maire de la commune.

Assistaient à la séance : M INIZAN Jean-Yves, M CORVOISIER Alain, Mme BRAUD Anne, M PIEL Pierrick, Mme GUILLOTEL Valérie, et MM MAHAUD Didier, RIAUD Jean-Paul, LUBOWIECKI Olivier, PAVOINE Jérôme, ALLAIN Thomas et Mme LITWINSKI Maëlle.

Absente: Mme GERBET Morgane.

Excusées: Mmes RIGAUD Florence, BRIZOUX Jacqueline et GABILLARD Noëlla.

Secrétaire de Séance : Mme BRAUD Anne.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 25 mars 2024.
- Modification des horaires d'ouverture de la mairie.
- Demande de subvention 2024.
- Participation aux sorties scolaires 2023-2024.
- Demande d'adhésion au FREDON Bretagne.
- Renouvellement de l'adhésion à PEFC Ouest.
- Vœu de soutien à l'hôpital de Redon
- Convention pour le contrôle des appareils de défense contre l'incendie.
- Proposition de convention « gestion des chats libres ».
- Déclarations d'intention d'aliéner.

Objet - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SCÉANCE DU 25 MARS 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la séance du 25 mars 2024.

Délibération 2024/034

Objet - MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal une proposition de modification des horaires d'ouverture de la mairie élaborée par l'agent d'accueil. En effet, cet agent a constaté que le principe d'ouverture bihebdomadaire de la mairie ne fonctionne pas puisqu'elle ne reçoit que très rarement du public les mercredis et samedis et qu'il lui est régulièrement rapporté que des habitants ont trouvé porte close lors de leur passage en mairie ces mêmes jours. En

conséquence, Monsieur le Maire propose d'ouvrir la mairie au public les lundis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h30 ainsi que les mardis après-midi de 13h30 à 18H30 et tous les mercredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la modification des horaires proposées par Monsieur le Maire,

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents se rapportant à ce dossier.

Délibération 2024/035

Objet - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions parvenues à la mairie pour l'année 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE d'attribuer les subventions définies dans le tableau figurant ci-dessous au titre de l'année 2024.

Associations	2023	Demandes 2024	Décision
A.D.M.R.	0€	636 €	636 € à l'unanimité
O.C.C.E. – classe de mer	404,50€	3 437 €	3 437 € à l'unanimité
Avenir Sportif Gym	200€	300 €	300 € (1 contre, 2 abstentions)
Association UNC	500 €	600 €	600 € à l'unanimité
Club des loisirs de Mernel	850€	1 100 €	850 € à l'unanimité
Association Communale de Chasse Agréée	600€	Pas de demande	
Association des parents d'élèves	2200€	Pas de demande	
Association Tout Terrain Mernel (ATTM)	450€	200 € + 800 €	450 € (1 contre)
Pétanque Mernelloise	150 €	150 €	150 € à l'unanimité
FCPA (Football club Pays d'Anast)	850€	1 500 €	850 € à l'unanimité
Les amis de Bel Air	480 €	400 €	400 € à l'unanimité
F.N.A.T.H	0€	50€	50 € à l'unanimité

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération 2024/036

Objet – PARTICIPATION AUX SORTIES SCOLAIRES DES MERNELLOIS SCOLARISÉS EN DEHORS DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune verse habituellement aux familles qui en font la demande une participation pour les sorties scolaires des enfants mernellois scolarisés hors de l'école Albert Poulain, de la maternelle au collège.

Il propose de maintenir le montant de cette participation à **40 euros** par enfant pour les séjours se déroulant durant l'année scolaire 2023-2024. Monsieur le Maire précise que cette participation ne pourra être versée qu'une fois par enfant au cours d'une même année scolaire et que les crédits afférents au versement de ces participations sont inscrits au budget communal de l'année 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer une participation annuelle de **40 euros** pour les sorties scolaires comportant au minimum une nuitée des enfants mernellois scolarisés hors de l'école Albert Poulain de la maternelle au collège. Cette participation sera versée selon les conditions définies ci-dessus.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération 2024/037

Objet – DEMANDE D'ADHÉSION AU FREDON.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal une demande d'adhésion au FREDON pour l'année 2024. Il précise que la communauté de communes a refusé d'y adhérer pour l'ensemble du territoire, que cette adhésion est d'un montant de 102,80 euros pour la commune et qu'il craint que les propositions du FREDON ne fassent doublon avec le travail du Grand Bassin de l'Oust.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

REFUSE d'adhérer au FREDON pour l'année 2024.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération 2024/038

Objet - APPEL À RENOUVELLEMENT PEFC 2024-2029.

Monsieur le Maire présente la proposition de renouvellement de l'adhésion de la commune au PEFC Ouest pour la période 2024-2029 ainsi que les avantages que procure cette adhésion.

Il précise que le montant de cette adhésion est de 20 euros pour la période de 5 ans.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de renouveler l'adhésion au PEFC pour la période 2024 à 2029 pour un montant de 20 €.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération 2024/039

Objet – VŒU DE SOUTIEN AU COMITÉ D'APPUI À L'HOPITAL DE REDON-CARENTOIR.

Monsieur le Maire présente une proposition de vœu de soutien au comité d'appui de l'hôpital de Redon-Carentoir reçue en Mairie. Il explique que ce nouveau comité vient de se créer pour maintenir un service public de qualité sur le bassin de vie de Redon et que cet organe souhaiterait que deux élus soient désignés pour le rejoindre. Compte-tenu de l'importance de la place occupée par l'hôpital de Redon-Carentoir au sud du département d'Ille et Vilaine ainsi que dans les deux autres départements limitrophes de Redon, Monsieur le Maire propose de soutenir les initiatives du comité d'appui sans toutefois désigner d'élus pour le rejoindre étant donné la proximité très relative de Redon par rapport aux établissements hospitaliers rennais.

En conséquence, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

SOUTENIR le comité d'appui dans sa démarche pour maintenir un service public hospitalier de qualité,

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération 2024/040

Objet – CONVENTION POUR LE CONTRÔLE DES APPAREILS DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE.

Monsieur le Maire indique que la précédente convention conclue avec la SAUR pour le contrôle des appareils de défense contre l'incendie est échue. Il présente la nouvelle proposition de l'entreprise SAUR pour le contrôle des 10 poteaux incendie pour la période 2024-2026, il précise que le montant du contrôle annuel de chaque hydrant est de 56 € HT alors qu'il était en 2023 de 55,30 € HT. Monsieur le Maire propose d'approuver cette convention et de l'autoriser à la signer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la convention de contrôle des appareils de défense contre l'incendie avec la SAUR pour la période 2024-2026 aux conditions décrites ci-dessus.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer ladite convention ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération 2024/041

Objet - CONVENTION DE GESTION DES CHATS LIBRES.

Monsieur le Maire présente une proposition de convention pour la gestion des chats libres adressée par la SACPA. Il explique les termes de ce document et le principe de la gestion de ces chats errants. Considérant que les chats errants font partie de la vie rurale, il suggère de ne pas approuver cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de ne pas approuver cette convention.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Délibération 2024/042

Objet - DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER.

Vu les articles L.213-1 et suivants du Code de l'urbanisme, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des deux nouvelles Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) reçues en mairie concernant des biens soumis au droit de préemption urbain.

La première concerne la parcelle cadastrée section ZC n° 115 et la seconde la parcelle cadastrée section AB n° 37 Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer sur l'exercice ou non du droit de préemption urbain sur ces D.I.A.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption concernant ces deux D.I.A.

Questions diverses

Monsieur Piel demande s'il serait possible d'installer les barrières du bois de Courrouët pour limiter l'accès des véhicules. Monsieur le Maire propose de prendre un arrêté permettant cette installation du 15 avril au 15 septembre.

Certains élus interrogent Monsieur le Maire sur des dispositifs de caméras et d'antennes installés à divers endroits sur le territoire communal. Il indique qu'il s'agit de dispositif de comptage des usagers empruntant ces voies notamment au niveau du quartier de la rue sur l'étang dans la perspective de la création du « barreau de contournement de Maure de Bretagne ». Il précise aussi que les études concernant la création de cette route ainsi que celle d'une voie cyclable reliant Mernel à Maure sont engagées par le Conseil Départemental.

Monsieur le Maire indique que le dispositif « Argent de poche » est reconduit cette année encore par la communauté de communes et la commune. La commune va très prochainement communiquer sur celui-ci afin d'inviter les jeunes intéressés à se manifester auprès de la mairie.